

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 11 septembre 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 23-13621

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants:

- 7.16 Démission d'un préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture.
- 7.17 Embauche de 4 commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.18 Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 23-13622

Séance ordinaire du 21 août 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13623

Adoption du second projet de Règlement numéro 892-2023

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : que suite à l'adoption du premier projet le 12 juin 2023 et de l'assemblée publique de consultation le 17 juillet 2023, des modifications ont été apportées au projet de règlement afin d'ajouter à la grille de la zone RD-129, une mention à l'effet qu'une bande boisée ou une haie de cèdres doit être présente le long de la limite séparant la zone RD-129 et RC-130, à l'exception de la partie située au-dessus des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 892-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 et le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de modifier les normes applicables à la zone RD-129 située près de la 22^e Avenue au nord de la 89^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 892-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13624

Adoption du second projet de Règlement numéro 893-2023

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 893-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 relativement aux entrepôts**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 893-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13625

Adoption du second projet de Règlement numéro 896-2023

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 896-2023 amendant divers règlements suite à l'adoption du Règlement numéro 895-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 896-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13626

Adoption du premier projet de Règlement numéro 898-2023

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 898-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les immeubles de 20 logements et plus dans la 120^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 11 septembre 2023 au 10 octobre 2023 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 10 octobre 2023 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 898-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 892-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 et le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de modifier les normes applicables à la zone RD-129 située près de la 22^e Avenue au nord de la 89^e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet, sa portée et les modifications apportées (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 893-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 relativement aux entrepôts**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 896-2023 amendant divers règlements suite à l'adoption du Règlement numéro 895-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13627

Adoption du Règlement numéro 889-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 21 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 889-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale CC-205 située sur la 2^e Avenue au nord de la 112^e Rue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 889-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 23-13628

Adoption du Règlement numéro 890-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 21 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 890-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser la vente de véhicules automobiles dans la 120^e Rue à l'intersection de la route 204, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 890-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 23-13629

Adoption du Règlement numéro 891-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 17 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 891-2023 amendant le Règlement numéro 268-2008 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les zones commerciales de la route 204 afin d'inclure la zone CD-298 nouvellement créée et de modifier un critère relatif à l'entreposage extérieur, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 891-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 23-13630

Adoption du Règlement numéro 895-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée ;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 21 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 895-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 895-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13631

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances, en date du 31 août 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 2 333 690,18 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 333 690,18 \$ couvrant la période du 11 août 2023 au 31 août 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13632

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SÉCURITÉ 3S INC.	73 239,08 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SÉCURITÉ 3S INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 12 septembre 2023 au 31 août 2024, pour un montant de 73 239,08 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13633

Adjudication du contrat pour le remplacement de prises de canon à neige et de sectionneurs électriques au centre de ski Saint-Georges

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.	26 387,86 \$
PECTO ÉLECTRIQUE INC.	29 580,33 \$
G & L ELECTRIQUE INC.	30 658,06 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.** le contrat **pour le remplacement de prises de canon à neige et de sectionneurs électriques au centre de ski Saint-Georges pour un montant total de 26 387,86 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13634

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire neuve année 2024 ou supérieur

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9352-0096 QUÉBEC INC. (SAINT-GEORGES FORD)	85 000,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9352-0096 QUÉBEC INC. (SAINT-GEORGES FORD)** le contrat **pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire neuve année 2024 ou supérieur pour un montant total de 85 000,00 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13635

Versement de l'aide financière annuelle à l'organisme Les Amants de la Scène

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à l'effet d'autoriser le versement de 38 400 \$ à l'organisme Les Amants de la Scène à titre d'aide financière annuelle 2023 pour la diffusion de spectacles;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie une aide financière de 38 400 \$ à l'organisme Les Amants de la Scène.

QUE la somme de 38 400 \$ incluant toutes les taxes, si applicable, soit financée à même le budget de fonctionnement 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13636

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la Culture, en date du 24 août 2023, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Club de natation régional de beauce :	3 525 \$
- Judo Beauce :	19 285 \$
- Association du baseball mineur St-Georges/Beauce Inc. :	15 000 \$
- Corps de Cadets 2625 :	5 770 \$
- Maison des jeunes :	1 060 \$
- Escadron 890 Saint-Georges :	5 928 \$

QUE la somme de 50 568 \$ incluant toutes les taxes si applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13637

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet – Redressement (PAVL) 2021-2025

ATTENDU : que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU : que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 volet – Redressement;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise M. Alain Roy, ing. directeur des Services techniques, à représenter la Ville auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE ce conseil autorise M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13638

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet – Soutien (PAVL) 2021-2025

ATTENDU : que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU : que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 volet – Soutien;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise M. Alain Roy, ing. directeur des Services techniques, à représenter la Ville auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE ce conseil autorise M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13639

Constitution du comité de démolition

ATTENDU : l'adoption du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux* ce jour;

ATTENDU : qu'il y a lieu de procéder à la constitution du comité de démolition conformément au Chapitre 2 dudit règlement;

ATTENDU : qu'il appartient au conseil municipal de nommer 3 membres du conseil afin de siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme messieurs les conseillers Tom Redmond et Olivier Duval ainsi que madame la conseillère Esther Fortin à titre de membres du comité de démolition pour la période du 11 septembre 2023 au 11 septembre 2024.

QUE ce conseil nomme madame la conseillère Esther Fortin, présidente du comité de démolition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13640

Cession d'une partie de la 22^e Avenue et des travaux d'infrastructures par Gestion JEV inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 21 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Gestion JEV inc. d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CENT CINQUANTE ET UN (6 568 151)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 22^e Avenue ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant.

QUE ce conseil accepte également la cession d'une servitude de passage pour aire de virée par Gestion Immobilière D.L.V. inc. sur une partie du lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-HUIT (ptie 6 565 168)** dudit cadastre, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e André Poirier, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 23-13641

Cession d'une servitude de passage de tuyaux d'égout pluvial par Kevin Busque

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une servitude de tuyaux d'égout pluvial afin de régulariser la présence d'un tuyau sur une partie du lot numéro 4 497 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, appartenant à M. Kevin Busque;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession à titre purement gratuit d'une servitude de passage de tuyaux d'égout pluvial par M. Kevin Busque sur une partie du lot numéro **QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TRENTE-SEPT (ptie 4 497 037)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, en faveur du réseau d'égout pluvial de la Ville, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 23-13642

Embauche d'une préposée à l'entretien ménager pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposé à l'entretien ménager pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Annie Pinard;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Annie Pinard à titre de préposée à l'entretien ménager selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 23-13643

Nomination d'un capitaine au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin de nommer un capitaine au Service de la sécurité incendie suite au départ de M. Michel Vachon;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à la nomination de M. Éric Bourgault;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Éric Bourgault à titre de capitaine au Service de la sécurité incendie selon les conditions de travail prévues pour les officiers-cadres à temps partiel, et ce, à compter du 11 septembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 23-13644

Embauche d'un apprenti mécanicien pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Anthony Poirier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Anthony Poirier à titre d'apprenti mécanicien selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 23-13645

Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Albert Lacasse

Anie Lachance

Cédric Maheu

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 23-13646

Démission d'un préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Jean-Alexandre Lang à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Jean-Alexandre Lang à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 16 septembre 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13647

Embauche de 4 commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis à l'accueil pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Claudine Boily Valérie Breton Marie Lévesque Félix-Antoine Vachon

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13648

Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Jean-Alexandre Lang à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Jean-Alexandre Lang à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 10 septembre 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'août est déposé au conseil.

RAPPORT DU BILAN D'EAU POTABLE 2022

Le rapport du bilan d'eau potable pour l'année 2022 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une responsable pour la période du 24 août 2023 au 31 décembre 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 7 RESPONSABLES DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 7 responsables de plateaux sportifs pour la période du 23 octobre 2023 au 20 novembre 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE SURVEILLANTS-SAUVETEURS, DE SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET MONITEURS ET D'ASSISTANTS SURVEILLANTS SAUVETEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de surveillants-sauveteurs, de surveillants-sauveteurs et moniteurs et d'assistants surveillants sauveteurs pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE PATINAGE LIBRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un surveillant de patinage libre pour la période du 4 septembre 2023 au 29 avril 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DE LA LOCATION POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un responsable de location pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont l'Ordre du mérite georgien et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art, par madame la conseillère Esther Fortin et monsieur le conseiller Jean Perron sur une réunion du Tennis de Beauce, par madame la conseillère Manon Bougie sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce et sur le comité supralocal en immigration, par monsieur le maire Claude Morin sur une rencontre annuelle avec le directeur du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, sur une réunion de Destination Beauce, sur une rencontre avec la FADOQ, sur une réunion avec des intervenants du Cégep Beauce-Appalaches, sur le comité sur l'habitation de l'UMQ et sur le caucus des cités régionales.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gilles Pomerleau demande s'il y a des développements dans le dossier du trafic lourd dans la 90^e Rue. Monsieur le conseiller Jean Perron explique que le comité de circulation est en attente d'une autorisation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la signalisation dans la 74^e Rue et le boulevard Lacroix.

Mme Anne Dutil demande aux élus s'ils savaient que le stationnement Statio a été payé par les commerçants avant d'être cédé à la Ville?

Madame Kelly Veilleux, propriétaire de la boutique Elle et Chic, demande s'il est possible d'installer des panneaux solaires lumineux pour indiquer la vitesse des véhicules qui circulent sur la 1^{re} Avenue ainsi que des dos-d'ânes en période estivale. Monsieur le maire Claude Morin convient qu'un radar pédagogique pourrait être demandé afin de sensibiliser la population. La demande sera envoyée au comité de circulation. Mme Veilleux réclame également qu'une toilette extérieure ou chimique soit installée au centre-ville. Elle mentionne aussi que 2 terrains du centre-ville ne sont pas entretenus et demande si des amendes concernant le gazon peuvent être données. Mme Veilleux signale que le Marché de Noël utilise l'entièreté du stationnement à une période importante de l'année pour les commerçants du secteur. Elle suggère de déménager celui-ci sur la promenade Redmond. M. Claude Poulin, directeur général, confirme que ce n'est pas une option en raison des stationnements et puisque le déneigement est difficile sur la promenade.

Mme Candice Chomko, propriétaire de la boutique Cayo Coco demande si des amendes existent pour l'entretien des fenêtres. M. Claude Poulin, directeur général, confirme que non à sa connaissance. Mme Chomko demande si de la musique sera ajoutée sur la 1^{re} Avenue. M. Poulin lui explique les démarches déjà entamées.

Mme Gabrielle Doyon, citoyenne de la 155^e Rue, demande si les véhicules tout-terrain et motocross peuvent circuler dans nos rues. Monsieur le conseiller Serge Thomassin confirme que les motocross plaqués peuvent circuler mais pas les véhicules tout-terrain. M. Claude Poulin, directeur général, confirme qu'une requête sera faite à la Sûreté du Québec.

Monsieur le conseiller Tom Redmond revient sur l'ancien comité du centre-ville et aimerait qu'il soit remis de l'avant.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 15, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
